

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES

269

Date dépôt

Date validation

05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des citoyens engagés et responsables, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de compétences transversales, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

L'accès au grade de bachelier de spécialisation en santé communautaire est possible pour les porteurs de titre de bachelier en soins infirmiers ou équivalent et leur permet de développer leurs compétences dans ce domaine spécifique de la profession.

S'inscrivant dans les valeurs de l'intervention communautaire que sont entre autres l'autonomie, la justice sociale, l'équité, le respect et la solidarité, l'infirmier en santé communautaire aura comme but de promouvoir la santé de la personne, des groupes et/ou de la communauté qu'il rencontre.

Pour ce faire, l'infirmier en santé communautaire explore les situations de vie, identifie les déterminants de santé et en analyse les interdépendances en plaçant la personne, le groupe ou la communauté au centre de ses préoccupations.

En interdisciplinarité, il développe, assure, coordonne et évalue des actions communautaires en cherchant la participation active des bénéficiaires, dans un but de promotion de la santé et de diminution des inégalités sociales de santé.

Les familles de situation présentent les lieux d'activités d'intégration professionnelle (stages) dans lesquels la personne apprenante pourra développer les compétences du référentiel. Celles-ci sont : la promotion de la santé, la santé publique, l'accompagnement psycho-médico-social et le soin. Il est à noter qu'elles ne sont qu'une manière de présenter les activités spécifiques de formation et non le reflet de la situation réelle. En effet, les professionnels et la personne apprenante se situent en permanence dans plusieurs familles de situations qui se chevauchent, se croisent et s'articulent.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification¹ (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Cette formation crée et maintient un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :

- Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
- Construire son projet professionnel en faisant preuve d'engagement
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Adopter un comportement responsable et citoyen.

2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :

- Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
- Respecter la déontologie propre à la profession
- S'engager dans une réflexion éthique.

3. <u>Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles, et administratives :</u>

- Mobiliser les ressources du bénéficiaire, du groupe, de la communauté et les ressources institutionnelles
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire/le réseau
- Animer un groupe
- Participer à la démarche qualité
- Exercer un raisonnement scientifique
- Proposer des pistes de réflexion et de changement.

4. <u>Concevoir des projets spécifiques à la santé communautaire avec la participation du bénéficiaire, du groupe et/ou de la communauté :</u>

- Favoriser la participation du bénéficiaire, du groupe, de la communauté
- Elaborer un diagnostic psycho-médico-social individuel / un diagnostic communautaire
- Concevoir un projet d'intervention individuel/communautaire.

5. Assurer une communication professionnelle :

- Communiquer avec les bénéficiaires, les pairs, les professionnels et le réseau
- Transmettre des données oralement et/ou par écrit
- Evaluer la communication professionnelle.

6. <u>Réaliser les interventions et/ou projets spécifiques à la santé communautaire avec la participation du bénéficiaire, du groupe et/ou de la communauté :</u>

- Opérationnaliser un projet d'intervention individuel/communautaire
- Evaluer l'intervention / le projet
- Ajuster et/ou poursuivre l'intervention / le projet.